

FICHE RÉFLEXE

GESTION POST-CRISE INONDATION

A L'ATTENTION DES DDT(M)

Mission IGEDD n°015445-01, octobre 2024

Même si les structures ont une expérience et sont préparées, la gestion des suites d'une inondation majeure est particulièrement mobilisatrice, voire lourde, pour les DDT(M), qui sont sollicités pour faire face à l'urgence tout en poursuivant la gestion des affaires courantes. Les crises sont toujours différentes les unes des autres, ne serait-ce que par les contextes particuliers dans lesquelles elles interviennent (exemple du contexte sanitaire Covid en 2020 pour la tempête Alex). Les organisations départementales et l'articulation avec les services de la préfecture sont par ailleurs variables, tout comme l'organisation et les habitudes de travail avec les collectivités, les autorités en charge de la Gémapi, les acteurs socio-professionnels... Pour autant, il existe clairement un socle commun de points de vérification et d'actions à entreprendre, dans des délais qui participent de l'efficacité de ce qui est entrepris. Si la DDT(M) n'a pas vocation à tout faire à son niveau, indépendamment du pilotage réalisé par le préfet, par sa compétence technique, administrative et sa connaissance des territoires et des acteurs, elle a un rôle majeur à jouer de conseil et d'appui à celui-ci.

A partir des expériences des inondations de l'Aude en 2018 et des Alpes-Maritimes en 2020, la présente « fiche réflexe », aussi synthétique et opérationnelle que possible, propose une « checklist » pour les DDT(M) avec des périodes indicatives de mise en œuvre, qu'il conviendra naturellement d'adapter à chaque crise avec son contexte, afin de bien initier les actions requises lors des différentes phases et périodes suivant la crise. Cette liste n'est donc pas un document figé, elle a vocation à être ajustée, complétée, mise à jour au fur et à mesure de ses utilisations. Elle peut également donner des pistes de partenariats ou de conventions à établir en anticipation d'une potentielle nouvelle crise.

4 principes majeurs doivent sous-tendre la réflexion puis l'action, tout au long de la gestion de la post crise :

- l'organisation (comment mobiliser au mieux des ressources finies, en identifiant tous les chantiers et ceux qui pourront, sans doublon, les traiter) en restant adaptable et ouvert à l'innovation,
- la coopération (comment démultiplier, faire travailler ensemble, en particulier avec les collectivités locales...) sans cogestion,
- l'empathie (comment je peux aider au plus vite ceux qui ont souffert de l'évènement, dans le cadre de mes missions) en sachant garder de la hauteur et du recul,
- l'anticipation (quelle sera la prochaine question des sinistrés, des élus, des autorités...), sans précipitation cependant au risque de mesures qui pourraient s'avérer inadaptées in fine.

Après la phase de gestion de crise à proprement parler, arbitrairement arrêtée quelques heures après la fin de l'évènement et lorsque l'on est sorti de la gestion des secours, l'essentiel de l'action de la DDT(M), en cohérence et sous l'autorité voire le pilotage direct du préfet et/ou de ses services, peut se schématiser autour de 6 axes, le premier étant strictement interne à la structure :

0. Anticiper

1. Organiser en interne la réponse : Organiser la DDT(M) en interne et bien clarifier l'articulation avec le corps préfectoral

2. Coordonner les services et opérateurs de l'Etat et capitaliser les connaissances sur l'évènement

3. Evaluer, gérer et indemniser les dommages

4. Expertiser, remettre en état ou délocaliser les constructions pré-existantes

Dans le cas d'une inondation dont la décrue est lente, certaines actions doivent être entreprises alors même que la crise n'est pas finie, avec une grille de mise en œuvre travaillée spécifiquement et adaptée.

Ce document a vocation à faire régulièrement l'objet d'actualisations en capitalisant les expériences des différents sinistres. Même si nombre d'actions sont transposables, la spécificité des territoires ultra-marins, non traités dans ce document, méritera par ailleurs une déclinaison particulière ultérieure en s'appuyant sur l'expertise des structures qui y interviennent.

Rappels et légende du tableau (onglet Check list)

Les actions visant à « s'assurer, coordonner, formaliser, impulser, initier, estimer... » restent naturellement sous l'autorité et le pilotage général du préfet.

OPTIMUM

Période « optimale » pour réaliser l'action (à adapter évidemment aux situations)

POSSIBLE

Période non optimale mais envisageable pour initier ou poursuivre l'action

Pour filtrer sur une période tout en conservant les lignes de titres et les sous-titres, toujours laisser cochée dans les critères de tri, la case "toujours cocher" en plus de la rubrique "optimum" ou "possible" que l'on recherche (et ne pas cocher la case : (vides)). Idem pour un acteur pouvant contribuer.

Quelques acteurs externes à la DDT(M) susceptibles d'apporter un appui ou des informations sont identifiés par ligne. Il peut s'avérer utile en début de réflexion de préciser et décliner une liste adaptée au contexte local.

Document établi par :

Jean-François DESBOUIS, inspecteur général à l'IGEDD

Adèle VEERABADREN, inspectrice à l'IGEDD

avec notamment le précieux concours du groupement des DDT(M), des DREAL, de la DGPR et de la DGALN

Version V1 au 18 octobre 2024

		1 à 3j	4 à 10j	10j à 3 mois	3 à 6 mois	après	Quelques appuis potentiels pour la DDT(M) (liste donnée à titre d'exemple à adapter à chaque DDT(M) : cf colonne suivante)	Appuis identifiés par la DDT(M) dans le contexte
0/ Anticipation								
0	Anticiper les partenariats, documents cadres et conventions qui pourraient être utiles lors d'un sinistre ultérieur (exemple de document cadre avec la DREAL sur l'ensemble des champs d'accompagnement possibles ou de partenariat avec les EPF, ONF/RTM, OFB, France Domaine l'ADEME, les AE...)						EPF ONF ONF/RTM OFB France Domaine ADEME AE	
0	Constituer dans le contexte du département, un listing des contacts nationaux et locaux découlant de l'analyse de cette check list et pouvant venir en appui ou en collaboration, à mettre à jour régulièrement							
0	Elaborer ou s'assurer de l'actualisation du plan de continuité d'activité de la DDT(M), en particulier pour celles dont l'implantation en zone inondable est connue, voire d'un plan d'organisation établi à froid pour tenir compte du fait que des agents vont arrêter momentanément leur activité pour se consacrer à l'après-crise, qu'il faudra mettre en place un mode projet et potentiellement une gouvernance adaptée							
0	S'assurer de la disponibilité et de la mise à jour des documents utiles dans le cadre de la réflexion permanence des cadres							

1/ Organisation interne de la réponse

1	Evaluation aussi synthétique que possible de la situation permettant de définir l'importance de l'après-crise et si la DDT(M) va devoir y faire face	Optimum	Possible				Collectivités Gémapiens COD-Cabinet Météo-France Acteurs agricoles	
---	--	---------	----------	--	--	--	--	--

1.1 L'organisation interne DDT(M)

2	Analyser les éventuels impacts du sinistre sur l'ensemble de la communauté de travail (agents, retraités, locaux) et accompagner au besoin (via SGCD, assistante sociale...)	Optimum	Optimum	Possible			SGCD Assistante sociale	
3	Communiquer et partager régulièrement en interne avec la communauté de travail sur la situation, l'organisation qui se dessine, le calendrier, les initiatives CLAS ou association,...(AG informelle pour privilégier le contact direct, complétée par mails, documents, relais chefs de services...)	Possible	Optimum	Possible			CLAS Association interne	
4	Veiller ensuite à mettre en place une communication large et régulière sur ce qui est fait ou va être fait	Possible	Optimum	Optimum	Optimum	Possible		

5	Solliciter des conseils, échanger sur la stratégie, les besoins... (DGPR, DREAL, autres DDT(M), MIGT mais aussi DGALN,...), au besoin sans le cadre d'instances informelles et régulières de partage	Possible	Optimum	Possible				
							DGPR	
							DGALN	
							MIGT	
							DREAL autres DDT(M)	
6	Constituer un « directoire » connu de tous (DDT(M), adjoint et un chef de service ou de projet par exemple), afin que toutes les informations soient partagées et qu'un lien soit toujours réalisé en interne avec les services, la direction étant souvent sur le terrain	Possible	Optimum					
7	Estimer et remonter à la DREAL et au SG/STMAR (+DGPR et DGALN), les besoins en ETP, vacataires, renforts des autres structures et besoins complémentaires éventuels des opérateurs (Cerema, ONF-RTM...) pour les missions d'après-crise		Possible	Optimum	Possible			
							SG/STMAR	
							DGPR	
							DGALN DREAL	
8	Formaliser par thématique et partager une organisation en mode projet avec un référent, des intervenants (en veillant à éviter les cumuls), un descriptif des objectifs et des échéances... et les réajuster si besoin		Possible	Optimum	Possible			
9	Actualiser les priorités (une part de l'activité habituelle demeure...), redéployer des moyens en interne			Possible	Optimum			
10	Analyser les impacts de la crise sur la mission RDI en termes de gestion des ressources humaines - mise en repos récupérateur si besoin...	Optimum	Possible					
							DREAL	
11	Faire valider et connaître cette stratégie d'action (préfet, ministère...) pour la piloter et s'y référer en cas de demandes multiples		Possible	Optimum	Possible			
							Préfet	
							DGPR DGALN	
12	Elaborer un tableau de bord de suivi pour anticiper les sollicitations qui sont souvent urgentes			Possible	Optimum	Optimum		
13	S'organiser pour être sur le terrain, au contact des sinistrés et des questionnements		Optimum	Optimum	Optimum	Optimum		

1.2/ L'interface avec le corps préfectoral

14	En fonction de la situation et de la désignation éventuelle d'un membre spécifique du corps préfectoral en charge du suivi de la crise/reconstruction, formaliser les attentes réciproques et l'organisation locale préfecture-DDT(M) (logigramme, feuille de route, stratégie d'intervention)						Préfecture	
15	Préparer puis mettre en place au besoin et en phase avec les orientations du préfet, des cellules de travail thématiques structurées avec les élus, les partenaires, les autres services (infrastructures, bâtiments et fonds Barnier, agriculture, assureurs...)		Possible	Optimum	Optimum	Possible		
							élus	
							assureurs	
							agriculteurs Gémapiens	
16	Proposer au préfet des stratégies de communication externe, afin de conserver une communication structurée, accessible (internet, open data), cohérente et unique pour ce qui concerne l'Etat			Optimum	Optimum			
							DICOM	

2/ Coordonner les services pour les interventions prioritaires Et capitaliser les connaissances sur l'événement

2.1/ Coordonner l'intervention des services et opérateurs experts de l'État

17	Identifier autant que possible les sphères de compétences de chaque service et opérateur de l'Etat ou collectivité en fonction notamment de l'expertise technique, administrative ou financière disponible dans chaque structure	Optimum	Possible	Possible				
18	Vérifier la disponibilité de groupes électrogènes dans les exploitations agricoles, de moyens permettant la récupération voire l'équarrissage des animaux vivants ou morts, la gestion des stocks, des encombrants ou des déchets agricoles emportés par l'inondation,...	Optimum	Possible	Possible			Socio-professionnels Chambre d'agriculture	
19	Formaliser et porter rapidement un discours clair sur les rôles et les responsabilités des différents acteurs mobilisés : services de l'Etat, collectivités, GEMAPlen, EPTB et gestionnaires d'infrastructures / réseaux		Possible	Optimum			Préfecture DICOM	
20	Initier les expertises d'ouvrages d'art (ponts, murs de soutènements, barrages et digues...) ou de glissements de terrain, en mobilisant au besoin Cerema, BRGM, ONF/RTM, IRSTEA, DIR...)	Optimum	Possible				Cerema ONF/RTM BRGM IRSTEA DIR Département agence technique départementale EPCI	
21	Vérifier selon les situations, la réparation et le maintien en bon fonctionnement des systèmes de pompage (GEMAPlens), ainsi que de manière plus générale l'ensemble des ouvrages de protections contre les inondations	Optimum	Possible	Possible			Gémapiens	
22	S'assurer que le SPE a pris en charge la thématique des petits ouvrages hydrauliques faisant obstacle à l'écoulement des eaux et que pour les ouvrages classés au titre de la sécurité des ouvrages hydrauliques (barrages, systèmes d'endiguements, aménagements hydrauliques et conduites forcées), la DREAL/SCSOH s'assure que les responsables d'ouvrages ont mis tout en œuvre pour garantir la sécurité de leurs ouvrages et évaluer la situation	Optimum	Possible				DREAL/SCSOH	
23	S'assurer pour les ICPE et installations industrielles sensibles, les usines de production d'eau potable et les stations d'épuration de l'expertise par la DREAL, la DDETSPP (selon la répartition locale) l'ARS ou la DDT(M) (pour les IOTA), puis des mesures conservatoires éventuelles	Optimum	Optimum	Possible			DREAL DDETSPP	
24	S'assurer avec la DREAL/SPC, de l'état des sites et dispositifs de mesures de débits. Si nécessaire, la DREAL/SPC doit remettre en état et recalculer les courbes de tarage suite aux destructions ou modifications du cours d'eau	Possible	Optimum	Optimum	Optimum		DREAL/SPC	

25	Mobiliser le Cerema (volet ex-CNPS) voire le ministère des armées sur la question des ponts si destructions d'accès (mise en place de ponts temporaires ou de secours)		Optimum	Possible					
								Cerema Ministère des armées	
26	S'assurer en lien avec le SIDPC et avec les acteurs locaux majeurs (département, SDIS, EPCI, EPTB...), de l'identification des interventions de sécurité et d'urgence et contribuer au besoin à l'organisation de l'intervention des moyens locaux ou en renfort disponibles (SDIS, sécurité civile, militaires, appui d'autres départements –forsap, entreprises, EPCI...-)	Possible	Optimum						
								SIDPC Département SDIS EPCI Gémapiens	
									AFPS CAUE BE sécurité
27	Initier des expertises sur l'état des habitations endommagées pour mettre en sécurité la population (cellule bâtementaire, recours AFPS –association française para sismique-)	Possible	Optimum	Possible					
									AFPS CAUE BE sécurité
28	En lien avec l'expertise structurelle des habitations endommagées, initier les expertises des mêmes biens en termes d'exposition aux risques naturels suite aux évolutions morphologiques du cours d'eau dues à l'événement	Possible	Possible	Optimum	Possible				
									Cerema ONF/RTM Gémapiens
29	S'assurer de contacts avec les élus, les partenaires professionnels ou associatifs, les socio-professionnels, pour échanger notamment sur ce qui est engagé ou à faire dans les différents domaines		Optimum	Optimum	Optimum	Possible			

2.2/ Gérer les procédures administratives liées aux différents aspects de la reconstruction

30	Formaliser les rôles et principes d'intervention d'urgence et dans la durée, en s'inscrivant idéalement dans les cadres existants ou développés en anticipation, avec DREAL, AE, Cerema, RTM, ADEME, OFB, EPF, France Domaine, DIR...		Optimum	Optimum	Optimum	Possible			
								DREAL AE Cerema ONF/RTM ADEME OFB EPF France Domaine DIR	
31	Caler avec la préfecture et les maîtres d'ouvrage potentiels, le cadre d'intervention des travaux d'urgence (AP cadre, éléments demandés, respect de principes et doctrines sur les travaux...), de réparation ou de reconstruction (voirie, glissements de terrain, réseaux, ...)		Possible	Optimum	Possible				
								Préfecture cellules juridiques MTE	
32	Articuler autant que possible les instructions entre DDT(M), SDAP, Parc National, DREAL,...		Optimum	Optimum	Optimum	Possible			
								SDAP	
								Parc national	
								DREAL	
33	Régulariser, sur la base d'études plus fines élaborées par les maîtres d'ouvrage, les travaux réalisés en procédure d'urgence, au besoin avec des prescriptions complémentaire (cours d'eau, voirie, glissements de terrain, réseaux, ...)			Possible	Optimum	Optimum			

2.3/ Les travaux dans les cours d'eau

34	Expertise globale des embâcles, des points sensibles pour la sécurité publique dont les digues et ouvrages (sur le non domanial et sur le domanial).	Possible	Optimum	Optimum	Possible			
							Gémapiens élus	
35	Mettre en place un dispositif d'urgence permettant d'autoriser le dégagement des embâcles pour rétablir les écoulements (DIG, concertation OFB), afin d'éviter tout sur-événement en cas de nouvelles inondations		Possible	Optimum	Possible			
							OFB	
								ONF/RTM
								Gémapiens
36	Prendre au besoin les mesures sanitaires et de sécurité adaptées (baignade, pêche, kayak,...)		Optimum	Optimum	Possible			
							DDETSPP	
37	Expertiser en lien avec les GEMAPIens les travaux relevant de l'urgence dans les lits mineurs et majeurs des cours d'eau touchés pour rétablir le minimum vital et les travaux devant relever d'une procédure classique de dossier loi sur l'eau		Possible	Optimum	Possible			
							Gémapiens	
38	Cadrer et communiquer sur le champ réglementaire et technique pour des actions pertinentes dans les cours d'eau et éviter toute action irréversible sur le milieu aquatique, tant en termes hydraulique qu'environnemental. Bien distinguer les différentes procédures applicables :							
		- pendant la phase de première urgence (R. 214-44 CE, danger grave et immédiat)			Optimum	Possible		
		- dans un deuxième temps : procédure d'urgence civile introduite par la loi ASAP (avec retour progressif dans le cadre de l'autorisation environnementale, des délais raccourcis et une procédure simplifiée)			Possible	Optimum		
		- dans un troisième temps : fin de l'urgence et retour aux procédures classiques, plus complètes et plus longues					Optimum	
39	Recherche de financements pour le désembâclement du domanial (au besoin) en priorité via les redéploiements de crédit d'urgence et de gestion de crise			Possible	Optimum			
							DGALN	
40	Identifier et traiter les sources de pollution aiguës ou chroniques (eau potable, eaux usées, sédiments), s'assurer du rétablissement le plus rapide possible des systèmes d'assainissement collectifs et d'atteindre un niveau minimal de traitement ; veiller au lien avec l'ARS sur ces sujets			Possible	Optimum			
							ARS	
41	Coordination des renforts externes (Forsap, Collectivités territoriales, autres départements, UISC...) et des actions des divers maîtres d'ouvrages légitimes (ex intervention sur ponts, canaux...), expertiser les marchés en cours pour traiter vite et éviter le sur-accident...	Possible	Optimum					
							Collectivités	
								Forsap
								autres départements
								UISC
						MO (ponts, canaux)		

2.4/ Acquérir et capitaliser les connaissances sur l'événement

42	Dresser un premier état des lieux des dommages, indispensable à la communication, aux remontées nationales et aux visites officielles et partager l'ensemble des éléments d'informations pour s'assurer d'une communication commune et d'EDL partagés (caractérisation de l'évènement avec RDI, DREAL, Météo-France, Schapi, nombre de sinistrés, impacts sur les enjeux bâti, réseaux, environnement, logistique...)	Possible	Optimum	Possible				Cabinet préfecture
								DREAL/SPC
43	Initier, souvent par la mission RDI, le recueil concerté des éléments factuels (laises de crues à capitaliser sur la base de données repères de crues), des photos, des témoignages d'élus (en lien avec la DREAL/SPC qui a vocation à piloter cette action et peut disposer de marchés à bons de commande anticipés, les Gémapiens, mais aussi Cerema, RTM, collectivités, communauté scientifique...)	Optimum	Optimum	Possible				DREAL/SPC
								Gémapiens
44	Identification par la mission RDI des enjeux touchés et retour au SPC pour s'assurer notamment de la cohérence avec le déclenchement des seuils de vigilance		Optimum	Optimum				
								SPC
45	Récupération de l'existant ou acquisition puis partage en open data des photos, photos aériennes, drones ou satellites (avec l'IGN, le CNES-Copernicus, Pléiades...des reconnaissances et des missions aériennes spécifiques notamment des SDIS,...). Pour les prises de vues aérienne dans le cadre de la convention IGN-DGPR, solliciter le SPC qui fera remonter les besoins au Schapi	Possible	Possible	Optimum	Possible			DGPR
								DREAL
46	Évaluer le besoin d'acquisition de données LiDAR, idéalement en lien avec la DREAL, qui sollicitera la DGPR si nécessaire		Possible	Optimum	Optimum			IGN
								CNES
47	Rapprochement et recueil des données météorologiques plus précises auprès de Météo-France et du SPC		Possible	Optimum	Possible			SDIS
								SPC
48	Mobilisation du SIG en appui à tous les services, pour la capitalisation efficace de données produites pendant la gestion de crise et la production de cartographies utiles aux différents chantiers		Optimum	Optimum	Optimum	Optimum		
49	Cartographie des plus hautes eaux et des dommages, en lien avec la DREAL, et le cas échéant des dépôts sédimentaires dans les cours d'eau (carte en 2 temps au besoin : 3-4 mois, puis 9-12 mois après calages fin topographie/Lidar)				Optimum	Optimum		
								DREAL
50	S'assurer que sous l'animation du SPC avec l'appui des GEMAPlen, du Cerema, du RTM, de la DDT(M) et de la DREAL, la caractérisation de l'aléa, débit, fréquence de retour, rapport débit-fréquence et hauteur ou surface inondée... est bien réalisée			Possible	Optimum	Possible		Gémapiens
								Cerema
								ONF/RTM
								DREAL
								SPC

51	Suivi des données assurances (en lien avec France assureurs pour l'évaluation globale des dommages et la DG Trésor), au besoin avec la DGPR qui peut mettre en contact avec la Caisse centrale de réassurance qui a la capacité de modéliser les montants des dommages		Possible	Optimum	Optimum		
							DGPR France Assureurs
52	Organiser un premier Retex technique mobilisant toutes les compétences selon la nature de l'évènement (torrentiel, hydraulique, ruissellement, submersion...) afin de caractériser l'occurrence du phénomène météorologique et hydraulique			Possible	Optimum		
							SIDPC

3/ Évaluer et indemniser les dommages

3.1/ Contribution à la mission Catnat

53	Contribuer à l'établissement de la liste des communes CatNat pour une reconnaissance rapide, en veillant aux cohérences de bassins versants et à la récupération des données Météo-France, de la DREAL/SPC et/ou Schapi en lien avec le SIDPC		Possible	Optimum			
							Météo-France
							DREAL/SPC Schapi

3.2/ La mise en œuvre du fonds de solidarité pour les biens non assurables des collectivités (voire FSUE)

54	Contribuer au montage du dossier de demande FSUE au besoin (dépôt max 12 semaines après l'évènement)			Optimum	Possible		
55	Calage fin de l'organisation et de la méthode générale et opérationnelle en interne (DDT(M) en lien avec la Préfecture et la mission "Dotation de solidarité - Evaluation du montant définitif des dégâts causés aux équipements des collectivités territoriales et de leurs groupements suite à une des évènements climatiques/géologiques" IGEDD(et IGA le cas échéant), comme en externe (entre Etat, département, métropoles ou EPCI, communes, ...), incluant un volet communication auprès des collectivités bénéficiaires sur le cadre, les délais...			Possible	Optimum		
							Préfecture
							Missionnés IGEDD-IGA
56	Recherche de renforts éventuels (vacations, redéploiements, recours à d'autres départements ou services type DIR) pour l'instruction de 1 ^{er} niveau de la Préfecture (partie administrative) et de la DDT(M) (partie technique), avec possibilité de recentrer les acteurs locaux sur la post crise et de faire assurer le quotidien par des renforts externes			Possible	Optimum		
							DREAL autres DDT(M)
57	Elaborer un bordereau « macro » des coûts de référence par unité d'œuvre (km de route, d'enrochement, de désenclavement, d'AEP,...) garantissant une équité de traitement et facilitant l'analyse des dossiers				Optimum		
							DREAL
							autres DDT(M)
							DIR
							agence technique départementale EPTB

58	Traiter les demandes en hiérarchisant au besoin la priorité et le temps d'analyse à y consacrer (des plus grosses lignes aux petites)				Optimum	Possible	
59	Se préparer à l'« après-instruction » de la DSEC et anticiper la stratégie				Optimum	Possible	
60	Contribuer au calage par la préfecture de la répartition des avances				Optimum	Possible	Préfecture
61	Contribution au calage de la répartition par le préfet des aides (dotation finale), y compris en veillant à optimiser des dotations complémentaires (Etat, Région, Département, Agence de l'eau, ADEME,...) dans le cadre d'un comité des financeurs le plus souvent initié par le préfet				Optimum	Optimum	Préfet
							comité des financeurs

3.3/ La gestion des déchets

62	S'assurer de l'organisation de la gestion des déchets avec DREAL, les collectivités, l'ADEME... tant au niveau collecte, définition puis remise en état des zones de regroupement, que traitement, au besoin en s'assurant avec la DREAL de la compatibilité des autorisations existantes des centres de traitement des déchets avec les besoins ; cf notamment le guide Cerema : https://www.cerema.fr/fr/actualites/prevention-gestion-dechets-issus-catastrophes-naturelles-0		Possible	Optimum			DREAL
							ADEME

3.4/ Expertise et indemnisation des dégâts agricoles

63	Analyse des impacts sur les filières et l'économie agricole, les besoins particuliers (fourrages, évacuation, accès, commercialisation ...), ou de suivi social avec Chambre et MSA, SAFER et quelques agriculteurs référents des zones sinistrées		Possible	Optimum	Possible		Chambre d'agriculture
							SAFER
							MSA
							Socio-professionnels
64	Organiser un dispositif de pré-identification des sinistrés (via un n° vert Chambre par exemple)			Optimum	Possible		
65	Organisation de la commission d'enquête locale, montage du dossier pour le CNGRA (pertes de fonds) et le CODAR (pertes de récolte pour l'ISN)			Optimum	Possible		
							Chambre d'agriculture
66	Traitement des dossiers d'indemnisation agricole			Optimum	Optimum	Possible	
67	De manière transversale, s'articuler avec la DDFIP et la MSA, les banques et les assureurs dans le cadre de l'assurance récolte			Possible	Optimum		DDFIP
							MSA
68	Appui éventuel aux socio-professionnels pour le ciblage et l'organisation des actions de solidarité paysanne			Optimum	Optimum		Socio-professionnels
69	Accompagnement complémentaire des situations compliquées en termes d'allègements des charges dans les champs fiscal et social (dégrèvements, délais, prises en charge...avec DDFIP et MSA) sur l'année et en repérage et traitement des agriculteurs en difficulté				Possible	Optimum	DDFIP
							MSA

4/ Expertiser, remettre en état ou délocaliser les constructions préexistantes

4.1/ Évaluer le risque structurel avant de pouvoir réintégrer les bâtiments

70	Pour les crues torrentielles notamment, expertises bâtimentaires d'urgence sur la base d'un premier repérage des secteurs potentiellement exposés, puis complémentaires (en lien AFPS-association française para-sismique-, SDIS, CAUE, ADIL, EPCI...)		Possible	Optimum	Possible		
							AFPS
							SDIS
							CAUE
							BE sécurité
						ADIL	
						EPCI	
71	Validation d'une politique sur l'habitabilité des bâtiments (expertise structurelle couplée à l'expertise d'exposition aux risques du fait des potentielles évolutions morphologiques des sites) et coordination avec les élus pour prise d'arrêtés temporaires d'interdiction d'habiter		Possible	Optimum	Possible		
							Cabinet préfecture
72	Assurer le lien avec DDETS-PP et préfecture pour le relogement et le FARU			Optimum	Optimum	Optimum	
							DDETSPP
							Préfecture

4.2/ Évaluer le degré d'exposition au risque d'inondations

73	Sur la base des premières analyses de l'évènement et des PHE, identification des secteurs les plus exposés (en lien avec les services du RTM sur le torrentiel) sur la base d'une méthodologie adaptée à l'évènement, et après une première expertise de la faisabilité réglementaire et une validation préfectorale, information des résidents par les élus, en lien au besoin avec la DDT(M), sur les possibilités du Fonds Barnier (acquisition, délocalisation, en lien avec l'EPF le cas échéant)			Possible	Optimum	Optimum		
							DGPR	
								Préfet
								ONF/RTM
								Gémapiens
74	Lancer d'éventuelles études flash sur des secteurs ponctuels pour vérifier si les dommages sont potentiellement reproductibles, « remédiables » par des aménagements collectifs soutenables et compatibles avec le cours d'eau (respect du nouvel EBF, du statut -réservoir bio...-) ou liés à une conjonction d'évènements (ex : rupture d'ouvrages, arrivée d'embâcles exceptionnels...)			Possible	Optimum			
75	Lancer d'éventuelles études de réduction de la vulnérabilité (habitation, entreprise)			Possible	Optimum			
							Porteurs de PAPI	
76	Examen d'enjeux particuliers (écoles, EHPAD, bâtiments touchés indispensables à la gestion de crise...)			Optimum	Optimum			
77	S'assurer que les opérateurs font le diagnostic et assurent un fonctionnement a minima en mode dégradé des infrastructures linéaires (routes, voies ferrées, canaux, réseaux de transport en commun, réseaux eau potable, assainissement, téléphone, électricité, gaz, fibre ...)			Possible	Optimum			
							Opérateurs infrastructures linéaires	

4.3/ Accompagner la remise en état des habitations

78	Suivi des questions d'assurance (difficultés ou situations particulières, situations atypiques justifiant une jurisprudence, retards...), communication sur les accompagnements possibles en termes de réduction de vulnérabilité ou d'amélioration de l'habitat à articuler lors de la remise en état		Possible	Optimum	Optimum		
							Préfecture
							CCR France Assureurs
79	Initiation d'un éventuel PIG ou OPAH post inondation intégrant une animation				Possible	Optimum	
							Département EPCI ANAH
80	Organiser avec la préfecture la communication auprès des sinistrés sur le qui fait quoi, entre expert assureur, expert assuré, BET technique et maître d'œuvre		Possible	Possible	Optimum		
							Préfecture
81	Accompagner la mise en œuvre des mesures de réduction de vulnérabilité, en mobilisant les dispositifs en place (PAPI...) le cas échéant en complément d'un PIG ou d'une OPAH				Possible	Optimum	
							Gémapiens EPCI

4.4/ Délocaliser les biens les plus exposés

82	Disposer d'un arbre de décision cadrant, aux cas particuliers près, l'éligibilité aux délocalisations au titre de la menace grave, pour pouvoir communiquer et assurer l'équité de traitement (validé par la DREAL et la DGT- DGPR au besoin)			Optimum	Possible		
							DGPR DREAL
83	Définir une stratégie d'intervention sur les biens à délocaliser (aller au plus simple et sur la base du volontariat, biens relevant de l'acquisition à l'amiable pour créer un effet d'entraînement, traiter des secteurs entiers...), en faisant en sorte que les communes concernées partagent les objectifs et le périmètre des biens concernés		Possible	Optimum			
							communes
84	Contribuer au besoin à une réflexion avec les collectivités sur le rachat par ces dernières des biens non éligibles au FPRNM		Possible	Optimum	Possible		
							EPF collectivités
85	Communiquer au plus vite sur les éventuelles zones où des contraintes d'urbanisme très fortes seront imposées pour ne pas entretenir involontairement des « illusions » de reconstruction sur site		Possible	Optimum	Possible		
							DGPR
86	Estimer le nombre de biens potentiellement éligibles à une acquisition et le montant approximatif des sommes concernées (informations structurantes en termes d'organisation et de sollicitation de crédits)		Possible	Optimum	Possible		
87	Caler le dispositif opérationnel avec la DREAL, l'EPF, France Domaine, les EPCI et les communes et s'assurer d'une bonne connaissance de celui-ci par les élus et les sinistrés		Possible	Optimum			
							DREAL
							EPF
							France Domaine
							EPCI communes

88	Organiser la communication et l'information des collectivités et propriétaires : présentation du fonds Barnier (procédures, délais concernés...), pour les crues rapides et les plus lentes de manière adaptée selon les cas			Possible	Optimum	Optimum	
							collectivités
89	Articuler remboursement des assurances, aides au relogement des collectivités, FARU et fonds Barnier sur les biens en cours d'acquisition			Possible	Optimum	Possible	
90	Anticiper la possibilité de réemploi par les particuliers des assurances et du fonds Barnier en termes de relogement (expertise des zones constructibles disponibles, évolution des PLU, opérations immobilières ou sociales...)				Possible	Optimum	
91	Favoriser ou réorienter des actions de logement social ou d'habitat provisoire avec les opérateurs locaux				Possible	Optimum	
							Opérateurs locaux du relogement

5/ Dessiner l'avenir d'un territoire plus résilient face aux inondations

5.1/ Réglementer la maîtrise de l'urbanisation

92	Analyser les écarts éventuels entre PPR existants et événement, en lien avec l'occurrence de la crue et en lien avec le nouvel espace de bon fonctionnement du cours d'eau pour les futurs aménagements hydrauliques			Possible	Optimum		
							DREAL
93	Transmettre un PAC risque actualisé (même provisoire et éventuellement réactualisé en fonction du RETEX et des études en cours), pour cadrer à titre conservatoire et avant les études plus fines d'aléa et les PPR éventuels, l'application du R111-2 du CU par les élus (rappel du cadre, nouvelles possibilités et règles de construction et d'urbanisme désormais applicables...). S'appuyer sur des cartographies des zones sinistrées par l'évènement et exposées aux risques (éventuellement en plusieurs phases selon l'avancement des analyses)			Possible	Optimum	Possible	
							Cerema

5.2/ L'ajustement de la stratégie de prévention

94	Réflexions selon le contexte, sur un intérêt d'évolution des TRI (surtout s'ils sont en phase de révision), de la SLGRI (si territoire concerné), de la stratégie et du contenu des PAPI ou STePRiM, sur de nouvelles prescriptions ou révisions de PPR, de l'opportunité d'un PAPI ou STePRiM, sur des études ou procédures réglementaires indispensables à initier pour préparer de nouvelles actions ou cadrer les aménagements...			Possible	Optimum	Possible	
							DREAL
95	Impulser avec la préfecture dans une logique de développement de la culture du risque, l'analyse puis la révision par ou avec les collectivités, selon les outils, des documents à vocation opérationnelle (PCS, PPMS -établissements d'enseignement- et des CPS -campings-), mais aussi de tous les outils d'information préventive (DDRM, DICRIM, TIM...)				Possible	Optimum	
							SIDPC

5.3/ L'accompagnement des réflexions sur les réseaux

96	Suivre ou contribuer aux réflexions de réparation et de reconstruction sur les infrastructures routières, ferroviaires ou fluviales, d'assainissement, d'eau potable et plus globalement de tous les réseaux (téléphonie –y compris centraux et relais-, électricité, gaz, fibre...) afin de s'assurer de la cohérence globale, de la recherche d'une meilleure résilience, de faciliter la recherche de financement et l'ingénierie réglementaire			Possible	Optimum	
						Maîtres d'ouvrages infrastructures

5.4/ Esquisser le nouveau visage des communes les plus impactées

97	Organiser les instances de partage sur les données liées aux risques et de concertation sur les actions envisagées (ateliers...), voire accompagner une éventuelle évolution de la gouvernance			Possible	Optimum	Optimum		
						DGPR		
						DGALN		
98	En fonction des contextes territoriaux, des besoins spécifiques et des demandes locales, contacter la DHUP/AD1 pour évaluer la pertinence d'un atelier des territoires à la carte (format flash et/ou local – suivant les demandes) afin d'accompagner les collectivités dans la définition de leur stratégie d'aménagement résiliente aux risques (projet de territoire, gouvernance, esquisse de projet d'aménagement)			Possible	Optimum	Optimum		
99	S'interroger sur l'opportunité d'organiser une rencontre et des échanges entre les acteurs du territoire et ceux de territoires sinistrés antérieurement et qui ont de facto une expérience de la gestion post crise				Optimum	Possible		
							acteurs de territoires ayant subi des sinistres	
100	Elaborer une note d'enjeu traduisant dans tous les domaines, la contribution de l'État à la réflexion des collectivités responsables de l'aménagement du territoire (type note SCoT) et la porter auprès des élus			Possible	Optimum	Possible		
101	Selon le contexte, accompagner en lien avec le Préfet et pour les CT qui le souhaitent, les réflexions plus stratégiques de reconstruction résiliente, intégrant le cas échéant des solutions fondées sur la nature pour amoindrir la vulnérabilité du territoire (favoriser par exemple l'infiltration pour limiter le ruissellement), adaptées aux besoins de réaménagement et de relogement (avec DGD urbanisme, fonds vert, le RTM pour les questions GEMAPI / bon fonctionnement des cours d'eau, ANCT, ateliers des territoires, engagement d'une démarche paysagère, médiations ponctuelles financées DGPR, agences de l'eau, architectes conseils, CAUE, PNR, écoles d'architecture, ...)			Possible	Optimum	Possible		
							DGALN	
								DGPR
								ANCT
								architectes conseils
								CAUE
								Parcs
								Gémapiens
102	Favoriser l'émergence d'un projet et d'une vision d'avenir des collectivités (mairies, EPCI) pouvant aboutir à la mise en synergie des outils financiers de droit commun ou exceptionnels (Etat, Région, département, EPCI...), voire à une contractualisation spécifique				Possible	Optimum		
							Communes	
								EPCI
								Région
							Département	

103	Contribuer aux réflexions d'adaptation ou de réorientation de l'agriculture suite au retour d'expérience			Possible	Optimum	Possible	
							DRAAF chambre d'agriculture
104	Favoriser puis pousser la réflexion pour l'adaptation des SCoT et PLU pour tenir compte de la crue, notamment par la production d'une note d'enjeu détaillée				Possible	Optimum	
105	Initier avec les Gemapiens et les acteurs du monde agricole, des réflexions sur des évolutions des pratiques agricoles ou des aménagements en zone agricole permettant à la fois de limiter les effets des inondations, les érosions...et de renforcer la résilience des exploitations et des IAA				Optimum	Optimum	
							Gémapiens chambre d'agriculture socio-professionnels
106	Faire évoluer les documents d'urbanisme				Optimum	Optimum	
107	S'interroger sur l'opportunité de contractualiser un PPA (Projet Partenarial d'Aménagement) avec la ou les collectivités concernées afin de faire émerger collectivement une stratégie de recomposition du territoire (relocalisation des biens menacés, rachat des fonciers concernés en vue de leur renaturation, etc) à l'image des PPA Trait de Côte				Optimum	Optimum	
							collectivités

6/ Améliorer les processus d'intervention : le RETEX et son plan d'actions

108	Contribuer activement au retex multi acteurs (Etat, opérateurs, collectivités...) sur l'évènement puis sur l'ensemble des interventions réalisées par la DDT(M) (cf ci-dessus) ou des pistes d'améliorations identifiées (cf guide méthodologique Cerema de mars 2024 relatif à la réalisation des retours d'expérience techniques à la suite d'une inondation) : https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/598927/realiser-un-retour-d-experience-guide-methodologique?_lg=fr-FR		Possible	Optimum	Optimum	Optimum	
109	S'assurer lors du retex de la période de gestion de crise en elle-même, que l'action et la communication assurées par la mission RDI avec les différents acteurs Etat pendant la crise (SPC, SIDPC, Préfet,...) sont bien intégrées et identifier au besoin des pistes d'améliorations				Optimum	Optimum	
110	Contribuer au retex IGEDD-IGA (CGAAER) de l'évènement				Optimum	Optimum	
111	Engager selon les situations, des échanges et une réflexion trans-frontalière tant sur le sinistre (partage de données, de pratiques, possibilités de collaborations...), que sur la mise en place de mesures d'anticipation			Possible	Optimum	Optimum	
							acteurs transfrontaliers

112	Elaborer un plan d'actions de la reconstruction partagé par tous les acteurs et régulièrement suivi				Possible	Optimum		
113	Anticiper les partenariats, documents cadres et conventions qui pourraient être utiles lors d'un sinistre ultérieur (exemple de document cadre avec la DREAL sur l'ensemble des champs d'accompagnement possibles, de partenariat avec les EPF, l'ADEME, les AE...)				Possible	Optimum		
							EPF	
								ONF
								ONF/RTM
								OFB
								France Domaine
						ADEME		
							AE	

A	ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	
	ADIL	Association Départementale d'Information sur le Logement	
	AE	Agences de l'Eau	
	AEP	Alimentation en eau potable	
	AFPS	Association française para sismique	
	AG	Assemblée Générale	
	ANAH	Agence nationale de l'habitat	
B	BE	Bureau d'Etudes	
	BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières	
C	CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement	
	CCR	Caisse centrale de réassurance	
	CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	
	CLAS	Comité local d'action sociale	
	CNES	Centre national d'études spatiales	
	CNGRA	Comité national de gestion des risques en agriculture	
	CNPS	Centre national des ponts de secours	
	COD	Centre Opérationnel Départemental	
	CODAR	Commission chargée de l'orientation et du développement des assurances garantissant les dommages causés aux récoltes	
	CPS	Cahier de prescriptions de sécurité	
	CT	Collectivités territoriales	
	D	DDETSPP	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
		DDFIP	Direction départementale des finances publiques
DDT(M)		Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)	
DEB		Direction de l'Eau et de la Biodiversité	
DGALN		Direction Générale de l'Aménagement, de la Nature et du Logement	
DGD		Dotation générale de décentralisation	
DGPR		Direction Générale de la Prévention des Risques	
DGT		Direction générale du trésor	
DHUP		Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages	
DHUP/AD1		Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages/Aménagement Durable	
DICOM		Direction de la Communication	
DICRIM		Document d'information communal sur les risques majeurs	
DIG		Déclaration d'Intérêt Général	
DIR		Direction interdépartementale des routes	
DREAL		Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	
DSEC		Dotation de solidarité au titre des événements climatiques ou géologiques	
E		EBF	Espace de bon fonctionnement
		EPF	Etablissement Public Foncier
		EPHAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
		EPTB	Etablissement Public Territorial de Bassin
F	FARU	Fonds d'aide au relogement d'urgence	

	FORSAP	Forestiers sapeurs
	FPRNM	Fonds de prévention des risques naturels majeurs
	FSUE	Fonds de solidarité de l'Union européenne
G	GEMAPI	Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
I	IAA	Industries agro-alimentaires
	IGA	Inspection générale de l'administration
	IGEDD	Inspection générale de l'environnement et du développement durable
	IGN	Institut géographique national
	IRSTEA	Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
	ISN	Indemnisation de solidarité nationale
	loi ASAP	loi d'accélération et de simplification de l'action publique
M	MIGT	Missions d'Inspection Générale Territoriales
	MO	Maître d'ouvrage
	MSA	Mutualité sociale agricole
O	OFB	Office Français de la Biodiversité
	ONF	Office National des Forêts
P	PIG	Projet d'intérêt général
	PLU	Plan local d'urbanisme
	PNR	Parc Naturel Régional
	PPA	Projet Partenarial d'Aménagement
	PPMS	Plan Particulier de Mise en Sécurité
	PPR	Plan de prévention des risques
R	RDI	Référent départemental inondations
	RETEX	Retour d'expérience
	RRI	Référent Régional Inondations
	RTM	Restauration des terrains en montagne (ONF)
S	SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
	SCHAPI	Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations
	SCOT	Schéma de cohérence territoriale
	SCSOH	Service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques
	SDAP	Service départemental de l'architecture et du patrimoine
	SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
	SG	Secrétariat Général
	SGCD	Secrétariat Général Commun Départemental
	SIDPC	Service interministériel de défense et de protection civile
	SLGRI	Stratégie locale de gestion des risques d'inondation
	SPE	Service police de l'eau
	SPC	Service de Prévision des Crues
	STMAR	Service de la transformation ministérielle et de l'animation du réseau
	STEPRIM	Stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne
U	UISC	Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile